



INFORMATIONS

GYMNASTES et CLUBS ENGAGÉS : 203 gymnastes 10 clubs
ANTONY, BOIS COLOMBES, CLAMART, COURBEVOIE, ISSY LES MOULINEAUX, LE
PLESSIS ROBINSON, NANTERRE, RUEIL-MALMAISON et SEVRES

ADRESSE DU LIEU DE COMPETITION :

Complexe sportif La Fontaine - Arnaud Beltrame
16 Rue Pierre Kohlmann
92160 Antony

JUGEMENT :

La réunion de juge se tiendra samedi à 15h00 et dimanche à 08h45.
Chaque Club est tenu d'être représenté par au moins deux juges (voire 3 si possible). Les juges devront être dans une tenue vestimentaire correcte : tailleur jupe ou pantalon (bleu marine ou noire avec un haut blanc). Pas de jean, ni de jogging. **Attention si le code vestimentaire n'est pas respecté, le juge peut être exclu du jury.**

MUSIQUES :

Les musiques doivent être envoyées sur DJGYM **avant le 2 octobre 2019.**

LICENCES et ENGINS :

Attention tout club doit présenter une licence de la gymnaste en compétition avec photo (via Photogym ou sur papier). Un contrôle des engins sera effectué en salle de compétition.

REGLEMENTATION :

Les entraîneurs devront être en tenue (cf. brochure générale de la FFG)
Les gymnastes doivent être en tenue de compétition au palmarès.

RESTAURATION :

Une buvette sera à votre disposition.

ENGAGEMENTS :

Rappel : 10,00 € par gymnaste individuelle engagée, quelque soit son niveau.

Paie ment par virement avant le 10 octobre 2019 par virement :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06072	00020766901	40	EUR

Domiciliation
CCM ARTDONYS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1027	8060	7200	0207	6690 140

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM ARTDONYS
CLAMART
10 AVENUE JEAN JAURES
92140 CLAMART

☎ 0 820 099 853 (Service 0,12 €/min + prix appel)

Titulaire du compte (Account Owner)

CTE DEPART GYMNASTIQUE HTS
SEINETS DE SEINE
MAISON DES SPORTS
1 PLACE JULES HUNEBELLE
92140 CLAMART

Indiquer en motif : GR_deptindivs_nom du club_numerobordereau

Paie ment par chè que uniquement sur place le jour de la compétition. Les chè ques sont à libeller à l'ordre du CD 92 de gymnastique.

Le paie ment doit être effectué par les clubs dans son intégralité.

FORFAITS :

Tout engagement est dû.

Pour déclarer un forfait : Uniquement sur engagym :

Procéder à la modification des engagements sur l'extranet fédéral. L'information sera automatiquement répercutée auprès des responsables techniques et administratifs.

- avant le 02 octobre 2019 : il n'y a pas de justificatif à envoyer. Aucune amende ne sera appliquée. Le prix de l'engagement reste dû.
- A partir du 03 octobre 2019 : le délai étant dépassé, une amende pour forfait sera appliquée, sauf sur présentation ou envoi par mail ou en pièce jointe lors de la déclaration sur l'extranet d'un certificat médical. Le prix de l'engagement est dû.

PARKING :

Un parking se trouve à proximité du gymnase.

PHOTOS DU GYMNASE :

